

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 juin 2021.
Date de la séance : 30 juin 2021 à 18h30
Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 22
Absents avec procuration : 5
Absentes : 2

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Pierre FERNAND procuration à M. Jean-François RAZAVET - Mme Christelle GERMAIN procuration à Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à Sabrina LARRIEU - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Jacqueline BOLIS.

Absentes : Mmes Nastascia ACCOT - Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/06/30/005

OBJET : Autorisation du Maire à recruter des professeurs de musique contractuels.

Au sein de l'école municipale de musique, deux postes permanents à temps non complet sont pour l'heure pourvus par des agents contractuels, dans le cadre de contrats à durée déterminée de droit public, conclus en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, faute d'avoir pu être pourvus par des fonctionnaires. Les contrats en cours des intéressées prendront respectivement fin le 30 juin 2021 et le 31 août 2021.

- ✓ Le premier poste est un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à hauteur de 8 heures par semaine (8/20^{ème}), pour l'enseignement du violoncelle.
- ✓ Le second est un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à hauteur de 13 heures hebdomadaires (13/20^{ème}), avec pour principale mission l'enseignement du piano.

Il vous est rappelé que le temps complet des agents relevant du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique est fixé à 20 heures par l'article 3 du décret 2012-437 du 29 mars 2012 modifié, portant statut particulier dudit cadre d'emplois.

Les démarches engagées par la commune pour tenter de pourvoir les postes en question par des fonctionnaires à compter du 1^{er} septembre prochain, n'ont à ce jour pas été fructueuses (parution de 2 annonces sur le site dédié emploi-territorial.fr à partir du 24 février 2021).

Compte tenu que ces postes devront être pourvus à la prochaine rentrée scolaire pour assurer la continuité du service public, il vous est proposé de suivre l'avis favorable de la commission en charge du personnel communal réunie le 17 juin 2021 et d'autoriser le Maire, le cas échéant, à recruter sur ces emplois permanents, des agents contractuels dans le cadre de contrats à durée déterminée, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi susvisée et selon les modalités suivantes :

- Recrutement d'un agent du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022, au grade d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, échelon 2 (IB 399 – IM 362), à temps non complet, à raison de 8 heures hebdomadaires (8/20^{ème}), pour dispenser des cours de violoncelle
- Recrutement d'un agent du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, au grade d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, échelon 2 (IB 399 – IM 362), à temps non complet, à raison de 13 heures hebdomadaires (13/20^{ème}), pour dispenser des cours de piano.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 7 juillet 2021
Reçu en préfecture le 7 juillet 2021

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.